

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 30 janvier 2025

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 4 février 2025 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2025_008 : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
- Délibération 2025_009 : Révision des statuts du syndicat « Territoire d'Energie Mayenne »
- Questions diverses

Le Maire,

Anthony ROULLIER



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**